

Code permanent

Matricule

Émise le

Nom

Prénom(s)

Niveau

Programme PSYCHIATRIE

Type de thérapie

Année du programme

Hôpital

Période

du

au

Département

PSYCHIATRIE

**MAÎTRISE DES COMPÉTENCES  
EN SUPERVISION DE PSYCHOTHÉRAPIE**

Insuffisante\*  
|  
Inférieure aux attentes\*  
|  
Conforme aux attentes\*  
|  
Dépasse les attentes\*  
|  
N/A ou non évaluée\*  
|

\*(verso)

		N/A ou non évaluée*	Dépasse les attentes*	Conforme aux attentes*	Inférieure aux attentes*	Insuffisante*
<b>Professionnalisme</b>						
1	Sens des responsabilités	●	○	○	○	○
2	Empathie envers ses patients	●	○	○	○	○
3	Capacité d'autocritique	●	○	○	○	○
<b>Expertise</b>						
4	Connaissances	○	○	○	○	○
10-	Anamnèse	○	○	○	○	○
12-	Formulation (dynamique, cognitivo-comportementale...)	○	○	○	○	○
13-	Fixer des objectifs de manière collaborative	○	○	○	○	○
14-	Élaborer et suivre un plan d'intervention	○	○	○	○	○
	Habiletés techniques	○	○	○	○	○
Autres critères		○	○	○	○	○
		○	○	○	○	○
<b>Communication</b>						
21-	Habiletés de communication		○	○	○	○
22-	Documentation écrite utile et pertinente		○	○	○	○
<b>Gestion</b>						
25-	Organisation du travail clinique					
<b>Promotion de la santé</b>						
26-	Enseignement au patient, hygiène de vie		○	○	○	○
<b>Érudition</b>						
28-	Motivation et autonomie à lire, questionner et apprendre	○	○	○	○	○
<b>Autres</b>						
31-						
32-		○	○	○	○	○
33-						
34-		○	○	○	○	○

Évaluation complétée par :

(S  
ig  
n  
at  
ur  
e)  
D  
at  
e

(Signature)

« Le résident qui souhaite contester un échec de stage doit en faire la demande par écrit au vice-doyen aux études médicales postdoctorales, dans les quinze (15) jours suivant la prise de connaissance de cet échec ».

Da  
te

SEMP – SPÉCIALITÉ (06-2006)

SEMP – SPÉCIALITÉ (06-2006)

Échec  Reprise  Exclusion

SEMP – SPÉCIALITÉ (06-2006)

SEMP – SPÉCIALITÉ (06-2006)

SEMP – SPÉCIALITÉ (06-2006)

Commentaires (suite)

---

Évaluation complétée par

---

Date

---

Signature du résident

---

Date

#### EXPLICATION DES COTES

- N/A ou non évaluée** : Sera utilisée de façon exceptionnelle dans les situations de stages qui ne permettent pas l'évaluation d'un critère.
- : Critères devant obligatoirement être évalués.
- Dépasse les attentes** : L'étudiant doit être en mesure de démontrer de façon constante une performance bien au-delà des attentes de son niveau de formation, à l'intérieur du stage en cause, par rapport au critère mentionné.
- Conforme aux attentes** : L'étudiant doit répondre aux exigences spécifiques du stage par rapport au critère mentionné.
- Inférieure aux attentes** : L'étudiant doit démontrer une faiblesse par rapport au critère mentionné, ce qui le situe en dessous de la performance attendue pour un résident de son niveau.
- Insuffisante** : Le résident doit démontrer de sérieuses lacunes persistantes par rapport au critère mentionné.